

Salaire et frais du président et chef de la direction – 4e trimestre 2021-2022

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2021-2022)

• Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles du président et chef de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.

• [Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

• 4e trimestre 2021-2022 (du 2 janvier 2022 au 26 mars 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas	Transport
Ouverture d'une nouvelle succursale (Québec)	2021-11-11 au 2021-11-12	126,14 \$	29,08 \$	- \$
Tournée de succursales et rencontres (Québec)	2021-12-08 au 2021-12-09	247,22 \$	320,21 \$	- \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Frais de fonction*

• 4e trimestre 2021-2022 (du 2 janvier 2022 au 26 mars 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date	Coût
Frais de repas pour réunion interne ou représentation		
Repas pour représentation avec invité	2021-11-12	29,08 \$
Repas pour réunion interne avec invité	2021-11-16	18,71 \$
Repas pour réunion interne avec invités	2021-12-08	47,05 \$
Repas pour réunion interne avec invités	2022-01-13	25,71 \$
Repas pour réunion interne avec invités	2022-02-22	71,78 \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Véhicule de fonction*

• 4e trimestre 2021-2022 (du 2 janvier 2022 au 26 mars 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	854,51 \$	2 479,20 \$	5 548,32 \$

*Il s'agit des frais qui ont été payés au cours de cette période comptable.
